

**Des institutions bloquées à l'émergence des pratiques
parallèles**
Institutions blocked by the emergence of parallel practices
**De las instituciones bloqueadas a la emergencia de prácticas
paralelas**

Alain Sauvin

Numéro 7 (47), printemps 1982

Travailler le social

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035012ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035012ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'article analyse le processus d'institutionnalisation du travail social en référence à l'émergence des pratiques parallèles et leur place dans la politique sociale.

Pratiques parallèles dont il est possible d'identifier des caractéristiques communes, notamment par rapport à leur origine, leur cadre de référence idéologique, leur stratégie d'action et le rôle de leurs permanents, ainsi que leurs structures organisationnelles et leurs relations avec le pouvoir.

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sauvin, A. (1982). Des institutions bloquées à l'émergence des pratiques parallèles. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (7), 83–84.
<https://doi.org/10.7202/1035012ar>

Des institutions bloquées à l'émergence des pratiques parallèles

Alain Sauvin

N.D.L.R. : Le comité suisse de la RIAC avait inclus dans sa contribution un long texte d'Alain Sauvin extrait d'un mémoire rédigé par l'auteur et publié en 1981 par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. L'auteur, formateur de travailleurs sociaux à l'Institut d'études sociales de cette même ville, y propose un essai nourri d'une expérience de vingt ans dans l'action sociale et de son engagement professionnel et politique.

Faute de place dans ce numéro et compte-tenu que ce texte est disponible, nous avons décidé, avec l'accord du comité suisse, de ne publier qu'un bref extrait de cet article.

Le lecteur intéressé pourra se procurer : Alain Sauvin, Questions posées par les pratiques parallèles dans le domaine du travail social, Cahier n° 23, FAPSE, Université de Genève, 24 rue Général-Dufour, 1211 Genève 4, 128 pages, 8 Frs.

L'institutionnalisation du travail social correspond à la croissance quantitative de l'État et à sa volonté d'hégémonie sur la totalité du champ social. Elle correspond aussi à l'augmentation du nombre des marginaux au sens de la culture bourgeoise et à celui des exclus au sens économique (chômage par exemple). En effet si le rôle de l'État moderne est d'éviter les affrontements de classes, il doit prendre en charge, afin de les atténuer, les conséquences du système capitaliste [...].

L'exemple du Canton de Genève, fortement urbanisé, montre bien comment les administrations publi-

ques et particulièrement les services sociaux se sont développés dans une proportion bien plus forte que n'aurait pu le laisser supposer la simple évolution démographique. Cette évolution, surtout ces vingt dernières années, marque une dérive très sensible du secteur privé vers le secteur public. Mais, phénomène tout aussi significatif, cette période voit la création de très nombreux services, à savoir l'extension à de nouvelles populations ou la mise en place institutionnelle de nouvelles formes d'action sociale : centres de loisirs, centres sociaux, guidance infantile, chômage, récupération de pensions alimentaires, direction de l'Office de la jeunesse, Office de coordination pour personnes âgées et pour personnes handicapées, Maison d'éducation au travail, Conseillers sociaux dans les cycles d'orientation et dans les collèges...

Enfin le subventionnement s'étend à certaines pratiques parallèles dans la mesure où elles amorcent un processus de réinstitutionnalisation (Centre Liotard, Dispensaire des femmes...).

Si l'augmentation quantitative, dans le secteur social, répond sans aucun doute souvent à une demande (si ce n'est à un besoin, fort difficile à définir dans ce domaine) des usagers, des professionnels ou de l'opinion publique, il n'en reste pas moins qu'elle correspond à une logique d'extension du contrôle de la population. Car on constate que plus les institutions sociales se multiplient, plus elles déploient leur action selon une double tendance : d'abord elles interviennent auprès de nouvelles catégories de marginaux (drogués, familles d'ac-

cueil...), ensuite auprès de populations dites normales (animation des collectivités style développement communautaire d'intégration, prévention éducative...). On peut en déduire que la classe dominante, à travers l'État, sensible aux menaces réelles ou supposées de la société diffuse et de l'émergence de nombreuses sous-cultures plus ou moins a-normales, entend bien maintenir au moins, renforcer peut-être dans certains cas, son contrôle [...].

L'extension même de ce contrôle va devenir source de blocage institutionnel — la crise des institutions — et créateur de problèmes sociaux et de nouveaux « marginaux » ce qui appellera des réactions, notamment l'émergence de pratiques parallèles [...].

Mais l'émergence des pratiques parallèles s'inscrit concrètement dans la logique d'une politique sociale répondant relativement bien à la demande et aux besoins purement matériels du plus grand nombre, mais incapable de satisfaire aux aspirations de désaliénation manifestées par une couche non négligeable des usagers et de la population. Par nature, en effet, elle est intimement liée à l'économie contrairement à ce que laisse entendre un discours majoritaire fallacieux sur l'égalitarisme de la politique sociale bourgeoise. Politique sociale et politique économique sont les deux faces d'un même phénomène, lui-même double, les rapports de production et les rapports sociaux [...].

C'est au début des années 1970, sous la poussée de l'usage de la drogue par les jeunes, qu'apparaissent les premières expériences de pratiques parallèles à Genève et en Suisse romande. Dans un premier temps elles sont qualifiées ou se qualifient elles-mêmes de dissidentes, d'antiautoritaires ou antirépressives, d'alternatives ou de parallèles. Elles entendent par là marquer une rupture avec les pratiques traditionnelles, majoritaires, répressives, normatives et instituées. Une rupture plus ou moins marquées que la nuance des termes indique. Alternatif témoigne d'une volonté de distanciation plus

grande que parallèle. Seule l'évolution des groupes, des usagers, des permanents bénévoles ou professionnels et des structures organisationnelles de ces pratiques diront par la suite si, de parallèles, elles deviennent alternatives, se réinstitutionnalisent ou si elles se maintiennent aux confins des institutions. Car la première caractéristique qu'on peut observer est une extrême mouvance due principalement aux contraintes extérieures (en proportion indirecte de l'inquiétude de l'opinion et des autorités), à l'usure rapide des permanents et à l'aspect expérimental [...].

Le développement de ces pratiques parallèles permet de répondre dans l'immédiat à certaines conséquences de l'évolution sociale actuelle auxquelles, d'une façon générale car il y a des exceptions, les institutions centrales ou étatiques ou traditionnelles ne sont pas ou plus en mesure de faire face. Mais au-delà de ce constat elles peuvent nous permettre également de comprendre un peu mieux les changements que nous vivons aujourd'hui.

Depuis une dizaine d'années les travailleurs sociaux ont pris progressivement conscience de l'ambiguïté de leur fonction à la lisière des institutions à savoir qu'ils sont porteurs d'un double mandat contradictoire, la réhabilitation des exclus et des marginaux et le maintien des normes majoritaires qui produisent ces phénomènes d'exclusion et ces comportements marginaux. Il en découle naturellement une perte du sens de leur action et un déclin très sensible de la notion traditionnelle de neutralité du travail social [...].

Il faut en conséquence se demander si les travailleurs sociaux ne vont pas se trouver désormais de plus en plus souvent au coeur de conflits sociaux ouverts face auxquels ils devront bien se situer personnellement et prendre position professionnellement et publiquement [...].

Alain Sauvin